

Portant nomination de Monsieur Bernard ZOBA  
au poste de Commissaire à la Commission de la  
CEMAC-

**LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT**

**VU** le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 Mars 1994 et ses Additifs en dates du 05 Juillet 1996 et du 25 Avril 2007 ;

**VU** la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) en date du 05 juillet 1996 ;

Considérant les conclusions du 3<sup>ème</sup> Rapport du Comité de Pilotage des Réformes Institutionnelles de la CEMAC ;

Considérant les conclusions des travaux du Conseil des Ministres de l'UEAC en sa 17<sup>ème</sup> session ordinaire en date des 19 et 20 juin 2007 ;

**SUR** proposition du Gouvernement Congolais ;

En sa séance du 25 JUIN 2008

**ADOPTÉ**

**L'Acte Additionnel dont la teneur suit :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bernard ZOBA est nommé au poste de Commissaire à la Commission de la CEMAC chargé du Département des Infrastructures et du Développement Durable pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

**Article 2** : Le présent Acte Additionnel, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, entre en vigueur à la date de sa signature et sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

YAOUNDE, le 25 JUIN 2008

POUR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT,

LE PRESIDENT EN EXERCICE



Paul BIYA